



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



conseil national  
de la protection de la nature

# BILAN D'ACTIVITE 2021

## Le Conseil national de la protection de la nature

L'article 14 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a institué, au niveau législatif, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), à l'article L. 134-2 du code de l'environnement. Car créé en 1946, le CNPN ne bénéficiait pas d'une assise législative et d'une reconnaissance suffisantes. Le décret en Conseil d'Etat du 17 mars 2017 a prolongé l'assise législative, en la codifiant réglementairement aux articles R. 133-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Conseil national de la protection de la nature a pour mission d'apporter, par ses avis, une expertise scientifique et technique :

- 1° à la demande du ministre chargé de la protection de la nature, sur toute question relative à la protection de la biodiversité et plus particulièrement la protection des espèces, des habitats, de la géodiversité et des écosystèmes,
- 2° dans tous les cas où sa consultation obligatoire est prévue par le code de l'environnement ou un texte réglementaire pris pour son application,
- 3° sur les questions dont il décide de se saisir d'office à l'initiative de ses membres, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

[Le décret en Conseil d'État n° 2017-342 du 17 mars 2017](#) précise notamment les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition du Conseil national de la protection de la nature, ainsi que les conditions dans lesquelles sa composition concourt à une représentation équilibrée des femmes et des hommes, d'une part, des sciences du vivant et des sciences humaines, d'autre part. Il fixe les règles de transparence applicables aux experts du Conseil national de la protection de la nature. La composition du Conseil national de la protection de la nature concourt par ailleurs à une représentation significative de spécialistes de la biodiversité ultramarine.

# Sommaire

---

1- Rapport moral de l'année 2021 .....	4
2- Bilan d'activité 2021 de la formation plénière du CNPN .....	7
3- Bilan d'activité 2021 de la Commission « espèces et communautés biologiques » .....	13
4- Bilan d'activité 2021 de la Commission « espaces protégés » .....	22
5- Bilan d'activité 2021 du groupe de travail « Flore-Fonge-Habitats-Conservatoires botaniques nationaux » .....	37
6- Bilan d'activité 2021 du groupe de travail « Géodiversité » .....	39

# 1- Rapport moral de l'année 2021

---

L'année 2021 a été la **dernière année pleine du mandat quinquennal 2017/22 du « nouveau » CNPN, qui s'est terminé le 27 mars 2022**. C'est pourquoi ce rapport de l'année 2021 prend en compte également sur certains points la fin du mandat de 5 ans jusqu'à cette échéance de fin mars 2022.

Comme l'année précédente, nos activités en 2021 et début 2022 ont encore été fortement perturbées par la pandémie de COVID et ses conséquences sur les déplacements et modalités de réunions. Mais nous avons mis en place en 2020 les adaptations nécessaires en réalisant toutes nos réunions (plénier, commissions, groupes de travail et bureau du CNPN) par visioconférence, avec les contraintes inhérentes à ce mode de fonctionnement. Cette adaptation nous a ainsi permis, en 2021 comme en 2020, de répondre à toutes les demandes d'avis de la part du Ministère de la Transition écologique, tant pour les groupes de travail et les commissions que pour le CNPN plénier.

Cette activité s'est traduite pour l'année 2021 par un total d'environ **40 réunions pour les différentes instances du CNPN** qui ont conduit, sur la base de l'analyse des dossiers, de l'audition des pétitionnaires lors des réunions et/ou de visites de terrain par des rapporteurs, à la **production de plus de 350 avis argumentés en 2021**, qui ont tous été publiés sur le site des avis de la biodiversité <http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr>

L'année 2021 a commencé par la 4<sup>ème</sup> édition du « *One Planet Summit* » organisée par la France à Marseille le 11 janvier, au cours de laquelle le Président de la République a dévoilé la **Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) et son plan d'action 2021-2023**, ce qui a conduit le CNPN [à émettre le 12 mars des recommandations complémentaires](#) à sa contribution du 8 septembre 2020 à cette SNAP (qui était non finalisée à cette date). Dans le cadre de cette stratégie, le CNPN a également produit le 27 janvier 2022 un avis sur la [notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection](#).

Parmi les dossiers marquants de l'année 2021 et du début de l'année 2022, on peut relever l'avis défavorable donné le 6 juillet au [plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation](#), du fait des insuffisances de ce plan. Le CNPN a de même redonné le 23 novembre 2021, en réponse à la demande du Tribunal Administratif de Strasbourg, un avis défavorable à la dérogation à la protection des espèces dans cadre du [projet de contournement Ouest de Strasbourg](#) contournement qui a été inauguré par le Premier Ministre le 11 décembre 2021 (<https://www.youtube.com/watch?v=mqUTN9Zdpb8>). Enfin la demande relative à la destruction de **bouquetins du Bargy** a reçu, après un premier examen du dossier le 23 novembre 2021, [un avis défavorable à l'unanimité du CNPN le 27 janvier 2022](#), ce qui n'a pas empêché le Préfet de Haute-Savoie de signer le 17 mars 2022 un arrêté autorisant cet abattage, arrêté qui a été suspendu partiellement le 17 mai 2022 par une ordonnance du Tribunal

administratif de Grenoble et a conduit le préfet a engager une nouvelle consultation du CNPN en vue de l'édiction d'un nouvel arrêté.

**Les grands carnivores** ont également bien mobilisé le CNPN en 2021 et début 2022, puisque nous avons donné [un avis \(défavorable\) sur l'effarouchement de l'ours dans les Pyrénées le 23 mars 2021](#), un autre [avis \(également défavorable\) le 25 mai 2021 sur une demande de capture d'un ours pour afin de procéder à son équipement télémétrique](#), et enfin un nouvel [avis \(toujours défavorable\) le 15 mars 2022 à la mise en place de mesures d'effarouchement pour prévenir les dommages aux troupeaux](#). Concernant le **Lynx boréal**, après un premier avis le 16 décembre 2020, le CNPN a donné, le 6 juillet 2021, un [avis final sur le Plan national d'actions Lynx boréal avec un certain nombre de recommandations](#). Le **Loup** n'a pas fait l'objet d'un avis du CNPN en 2021, mais nous avons bénéficié le 6 juillet d'une présentation à mi-parcours du PNA 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage par le préfet coordinateur de ce PNA.

Au titre des **espaces protégés**, le CNPN a donné au cours de l'année 2021 des avis favorables à la création de 4 nouvelles Réserves Naturelles Nationales et à l'extension de 4 autres, ainsi qu'à un plan de gestion et deux demandes de travaux dans des RNN. Il s'est également prononcé sur la création d'un nouveau [Parc Naturel Régional, celui du Doubs Horloger](#), le 26 janvier 2021, et le renouvellement de 5 autres, ainsi que sur la création et les plans de gestion de 8 Réserves Biologiques et la labellisation de 2 nouveaux sites Ramsar.

Le CNPN s'est aussi fortement mobilisé au cours de l'année 2021 pour la défense de la **Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures** suite au grave incendie dans cet espace protégé du mois d'août 2021 et à ses conséquences relatives à la gestion de la RNN, ayant conduit, outre notre audition par la mission du CGEDD mandatée par la Ministre, à la rédaction et à l'envoi de trois courriers à la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, les 11 et 14 septembre 2021, puis le 16 février 2022 en partenariat avec le Conseil Scientifique de la RNN, afin de faire part de nos réflexions et propositions pour la gestion de cette Réserve.

Nous avons aussi pu engager et finaliser en 2021 **quatre avis en auto-saisine**, le 5 janvier 2021 sur la [destruction des forêts et de la biodiversité à Mayotte](#) (en partenariat avec le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte), le 6 juillet sur [l'intégration dans les chartes des PNR de la SNAP](#), le 6 juillet encore sur le développement de [l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages](#) et enfin le 14 décembre 2021 sur [le renforcement de la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, et la préservation de la biodiversité et la valorisation des services rendus par les forêts](#), dans le cadre des Assises nationales de la forêt et du bois.

Mais le dossier le plus important, qui nous a mobilisé une bonne partie de l'année 2021 et au début de l'année 2022, a été la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030**. Nous avons eu deux échanges sur ce sujet avec la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Mme Bérandère Abba, le 25 mai et le 6 juillet, puis organisé une réunion extraordinaire sur cette SNB le 8 février 2022 et avons finalisé notre avis le 22 février 2022, qui s'est traduit par un [avis défavorable, exprimant le caractère non abouti, de notre point de vue, de cette stratégie](#).

Ainsi, le CNPN a une nouvelle fois en 2021 et au début de l'année 2022, grâce à la grande motivation et à l'engagement sans faille de ses membres, **pu accomplir ses missions de manière conforme à ses statuts et aux demandes du Ministère**. La compétence et la mobilisation des membres nommés dans le cadre du nouveau mandat 2022-27 du CNPN permettront de continuer à assurer ce rôle essentiel du CNPN dans l'intérêt de la préservation de la nature, de la géodiversité et de la biodiversité de notre pays.

**Serge MULLER**

**Président du CNPN (2017-2022)**

**Le 05 juillet 2022**

## 2- Bilan d'activité 2021 de la formation plénière du CNPN

---

En 2021, le CNPN s'est réuni à neuf reprises par visioconférence, eu égard aux contraintes de la crise sanitaire COVID, en majorité sur des demies journées, les 26 janvier, 23 mars, 25 mai, 15 juin, 6 juillet, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre 2021. Une réunion a été annulée, celle du 23 février 2021, faute de dossiers à inscrire à l'ODJ.

43 points d'ordre du jour ont alimenté les neuf réunions par visioconférence du CNPN en 2021 (35 en 2020, 67 en 2019). Les ordres du jour des réunions sont composés en moyenne de 5 points (4,88 exactement), avec des variations de 3 à 7.

Les 43 points d'ODJ ont donné lieu à 32 avis qui schématiquement se répartissent de la manière suivante :

Nb ODJ	Nb pts Infos	Nb AVIS					
		Procédures internes	Textes réglementaires	Aires Protégées	Dérogés Espèces	Consultations CNPN	Auto saisine
43	12	3	15	5	2	3	4
		32					

Concernant des points d'information d'ODJ, deux ont évolué :

- lors de la réunion du 26 janvier 2021, le point d'information sur la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) a évolué en un avis rendu par vote électronique le 12 mars 2021, le 2021-03 ;
- lors de la réunion du 26 janvier 2021, l'information pour une motion relative aux moyens humains pour les aires protégées, notamment pour les missions des parcs nationaux, a évolué en un texte d'alerte intégré à l'avis 2021-03 sur la SNAP 2030 ;

Concernant la parution d'avis :

- la motion d'alerte concernant la destruction de la biodiversité de Mayotte de fin 2020 a été publiée en 2021 sous la forme de l'avis 2021-01, votée par voie électronique le 5 janvier 2021 ;
- l'avis 2021-07 relève d'un point d'ODJ de la réunion du 30 septembre 2020 concernant « La prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales et animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Mayotte », dont la rédaction technique a demandé des précisions pour le stabiliser, amenant à le voter le 9 juin 2021 ;
- l'avis relatif à l'arrêté sur la capture et le prélèvement de bouquetins dans le cadre de la lutte contre la brucellose dans le massif du Bargy, inscrit à l'ODJ de la réunion du 14 décembre 2021, sera publié en 2022.

Les 12 points d'informations ont concerné :

- les deux interventions de la Secrétaire d'État en charge de la Biodiversité, les 25 mai et 6 juillet 2021 ;
- l'évolution des moyens affectés aux aires protégées, dont les parcs nationaux ;
- le projet de décret dit ASAP (accélération et simplification de l'action publique) ;
- le guide « Enjeux environnementaux et systèmes d'endiguement » ;
- l'efficacité du réseau Natura 2000 ;
- le bilan d'activités 2020 du CNPN et son renouvellement en 2022 ;
- le bilan à mi-parcours du PNA « Loup et activités d'élevage » ;
- l'ouverture nouvelle de la chasse sur des parties de la RNN des Hauts Plateaux du Vercors ;
- le projet de SNC (Site Naturel de Compensation) dit de « Varennes » en Saône et Loire ;
- la situation sanitaire dans le massif du Bargy (Bouquetin et brucellose).

Le tableau « Bilan synthétique des avis CNPN 2021 » en annexe liste les avis rendus. Les avis individuels sont consultables sur le site dédié du Ministère au CNPN, réunion par réunion, suivant le lien suivant : <http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-en-2021-r92.html>

Trois avis ont concerné l'organisation interne du CNPN, avec :

- la nomination de nouveaux membres (avis 2021-09) ;
- le mandat du groupe de travail « Flore-Fonge-Habitats » du CNPN (avis 2021-19) ;
- la nomination du nouveau vice-président de la CEP (avis 2021-22).

En 2021, le CNPN s'est auto-saisi à quatre reprises (2 en 2020 et 4 en 2019, selon le R 134-20 du code de l'environnement et l'article 3 du règlement intérieur du CNPN), concernant :

- la destruction de la biodiversité à Mayotte (avis 2021-01) ;
- l'intégration dans les parcs naturels régionaux de la stratégie nationale pour les aires protégées - SNAP 2030 (avis 2021-14) ;
- le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages (avis 2021-17) ;
- le renforcement de la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, et la préservation de la biodiversité et la valorisation des services rendus par les forêts, suivant la « Thématique n°2 des assises de la forêt et du bois » (avis 2021-28).

Concernant les avis formels rendus par le CNPN, le CNPN rend des avis simples soit, suivant les textes examinés, à destination de son Ministre de tutelle, soit à l'attention du préfet concerné, qui ont toutes latitudes pour les suivre tout ou partie, ou pas. Le vote d'avis du CNPN peut suivant les sujets et la décision collective prise, se dérouler directement en séance ou après la

réunion par voie électronique. En cas d'urgence le vote électronique peut être utilisé. Le règlement intérieur du CNPN détaille la nature, les modalités et les délégations des avis à rendre pour le CNPN plénier et les deux commissions spécialisées, « Espaces protégés » et « Espèces et communautés biologiques ».

Sur les 32 avis formels produit par le CNPN plénier en 2021 (39 en 2020 et 45 en 2019), 25 (78 % ; 31 en 2020 et 41 en 2019) ont répondu aux demandes du Ministre en charge de la protection de la nature, selon le R. 134-20 du code de l'environnement : « Le Conseil national de la protection de la nature rend ses avis : 1) A la demande du ministre chargé de la protection de la nature, sur toute question relative à la protection de la biodiversité et plus particulièrement la protection des espèces, des habitats, de la géodiversité et des écosystèmes; 2) Dans tous les cas où sa consultation obligatoire est prévue par le code de l'environnement ou un texte réglementaire pris pour son application ».

Les 24 avis formels publiés en 2021 et un devant l'être en 2022, concernant la demande dérogatoire pour le Bouquetin dans le massif du Bargy de fin d'année 2021, à la demande du Ministre se distribuent en :

- 60 % (15/25), pour des projets de textes réglementaires, notamment pour :
  - ▪ 40 % (6/15), avec les avis regroupant ceux relatifs aux EEE (espèces exotiques envahissantes), à la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne et du pin et à la lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine, les projets de plans d'actions en faveur des insectes pollinisateurs et aux voies d'introduction et de propagation des EEE en France ;
  - ▪ 27,5 % (4/15), la gestion d'espèces protégées (posidonie, ours et lynx) ;
  - ▪ 13 % (2/15), la nomination de représentants du CNPN dans les conseils d'administrations de parcs nationaux : Guadeloupe, Vanoise, Mercantour, Ecrins et Pyrénées ;
  - ▪ 13 % (2/15), l'agrément des conservatoires botaniques nationaux ;
  - ▪ 6,5 % (1/15), l'agrément de sites naturels de compensation.
- 20 % (5/25 ; 24 % en 2020 et 17 % en 2019), pour des espaces protégés selon la compétence du CNPN plénier pour leur création (art 4 du règlement intérieur), en soulignant que la Commission espaces protégés prépare au préalable l'avis du CNPN plénier ;
- 12 % (3/25), pour des consultations de l'administration relatives à la mission du CNPN, avec la Stratégie Nationale pour les aires protégées (SNAP 2030), sur les orientations stratégiques de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), et la réponse à la demande du tribunal administratif de Strasbourg de demande de dérogation à la protection des espèces ;
- 8 % (2/25), pour des dossiers dérogatoires à la protection des espèces jugés d'ampleur exceptionnelle, correspondant à un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité (article 2 du règlement intérieur), avec les demandes dérogatoires relatives au grand Hamster pour l'autoroute du grand contournement ouest de Strasbourg dans le Bas Rhin et au Bouquetin du massif du Bargy en Haute-Savoie.

Sur les 22 avis formels publiés en 2021 par le CNPN, sachant que l'avis 2021-21 se décompose en deux sous avis (projet d'arrêté et projet de décret) :

- 17 sont favorables (74 %, 88 % en 2020 et 83 % en 2019), accompagnés en majorité de recommandations, afin de faire profiter de l'expertise du CNPN, de contribuer à la réussite du dossier, et aussi parfois d'éviter un avis défavorable en le conditionnant à de fortes recommandations.
- 6 sont défavorables (26 %, 12 % en 2020 et 17 % en 2019), en majorité accompagnés d'une argumentation de l'avis donné et parfois de recommandations pour améliorer le dossier en cas de représentation au CNPN.

Pour la rédaction administrative des avis, afin notamment de l'étayer en formulant les argumentations et les recommandations, la méthode vise à s'appuyer sur un rapporteur désigné au préalable ou en réunion, qui prépare le projet d'avis avec l'appui de la DEB, mis ensuite à la consultation des membres du CNPN. Le président du CNPN en concertation avec le rapporteur, voire avec le bureau du CNPN, finalise au final le projet d'avis. Une fois signé, l'avis est public et diffusable, dont sa mise en ligne sur le site dédié du Ministère.

Le CNPN étant une commission administrative placée auprès du ministre chargée de la protection de la nature, les avis sont à destination de l'administration. Les avis, auto-saisine incluses et suivant leur portée, sont ainsi diffusés par le secrétariat du CNPN, assuré par la DEB, aux administrations (Ministères, Préfectures, DREAL, ...) et acteurs publics et privés concernés, aux niveaux national et territoriaux. En l'état, la mission du CNPN s'arrête à la production d'avis formel simple à destination de son Ministre de tutelle, via l'Administration centrale.

**Serge URBANO**

**Secrétaire du CNPN**

## Avis émis en 2021 par le CNPN en format plénier

DATE DU CNPN PLENIER	SUJET	NATURE DE L'AVIS	REFERENCE AVIS
16 décembre 2020	Motion d'alerte conjointe du CSPN de Mayotte et du CNPN relative à la destruction de la biodiversité et du patrimoine naturel de Mayotte	Motion par auto saisine du 05 janvier 2021	<a href="#">2021-01</a>
26 janvier 2021	Projet en avis final de création du PNR Doubs Horloger	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-02</a>
26 janvier 2021	Avis sur la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Avis favorable aux recommandations par vote électronique du 12 mars 2021	<a href="#">2021-03</a>
23 mars 2021	Projet d'arrêté ministériel portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain	Avis favorable aux recommandations par vote électronique du 5 avril 2021	<a href="#">2021-04</a>
23 mars 2021	Projet d'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant la posidonie ( <i>posidonia oceanica</i> )	Avis favorable avec recommandations par vote électronique du 5 avril 2021	<a href="#">2021-05</a>
23 mars 2021	Projet d'arrêté relatif à la mise en place à titre expérimental de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux pour l'année 2021	Avis défavorable avec recommandations par vote électronique du 5 avril 2021	<a href="#">2021-06</a>
30 septembre 2020	Projet d'arrêtés ministériels relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales/animales exotiques envahissantes sur le territoire de Mayotte	Avis favorable avec recommandations par vote électronique du 9 juin 2021	<a href="#">2021-07</a>
25 mai 2021	Projet d'arrêté ministériel portant dérogation à l'interdiction de capture d'un spécimen d'ours brun ( <i>ursus arctos</i> ) afin de procéder à son équipement télémétrique	Avis défavorable	<a href="#">2021-08</a>
25 mai 2021	Avis sur la répartition dans les commissions spécialisées de quatre nouveaux membres du CNPN	Avis favorable à la nomination de Cybill STAENTZEL & P MIGOT, titulaire, et Xavier HOUARD & Claude MIAUD, suppléant, à la commission espèces et communautés biologiques	<a href="#">2021-09</a>
15 juin 2021	Projet d'arrêté modifiant l'arrêté relatif à la régulation de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guyane – Interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants	Avis favorable	<a href="#">2021-10</a>
15 juin 2021	Avis relatif aux orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office Français de la Biodiversité	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-11</a>
15 juin 2021	Avis en opportunité du projet de création de la réserve naturelle nationale de la Bassée Aube-Marne	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-12</a>
6 juillet 2021	Avis du CNPN relatif à la nomination de deux personnalités à compétence nationale pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe	Avis favorable à la nomination de R ESTEVE & N DE PRACONTAL	<a href="#">2021-13</a>
6 juillet 2021	Intégration dans les parcs naturels régionaux de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)	Avis par auto saisine	<a href="#">2021-14</a>
6 juillet 2021	Projet de plan national en faveur des insectes pollinisateurs ainsi que du projet d'arrêté relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services pollinisateurs lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	Avis défavorable avec recommandations	<a href="#">2021-15</a>

6 juillet 2021	Projet de plan national d'action pour le lynx boréal	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-16</a>
6 juillet 2021	Développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages	Avis par auto saisine	<a href="#">2021-17</a>
28 septembre 2021	Avis du CNPN relatif à la nomination de neuf personnalités à compétence nationale pour siéger aux conseils d'administration des établissements publics des parcs nationaux du Mercantour, des Pyrénées, de la Vanoise et des Ecrins	Avis favorable pour la nomination de D GAUTHIER & V LUDDENI/Mercantour, S URBANO & B DELAY/Pyrénées, P JOANNOT & H TOURNIER/Vanoise, M GUIOMAR, P FLEURY & JF NOBLET/Ecrins	<a href="#">2021-18</a>
28 septembre 2021	Mandat du groupe de travail Flore/Fonge/Conservatoires Botaniques Nationaux du CNPN	Avis favorable	<a href="#">2021-19</a>
28 septembre 2021	Projet d'arrêté relatif aux modalités d'agrément des conservatoires botaniques nationaux	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-20</a>
28 septembre 2021	Projet de décret relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne (THAUMETOPOEA PROCESSIONEA L.) et la chenille processionnaire du pin ((THAUMETOPOEA PITYOCAMPA L.) et sur le projet d'arrêté modificatif à la lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine	Avis favorable au projet de décret Avis défavorable au projet d'arrêté avec recommandations	<a href="#">2021-21</a>
26 octobre 2021	Nomination du vice-président de la commission espaces protégés	Avis favorable par vote électronique du 10 novembre 2021 à la nomination de JP SIBLET	<a href="#">2021-22</a>
26 octobre 2021	Projet d'arrêté interministériel relatif aux mesures de protection de l'habitat du Hamster commun – Révision du périmètre de protection	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-23</a>
26 octobre 2021	Projet de plan d'action relatif aux voies d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes en France	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-24</a>
23 novembre 2021	Avis final sur la création de la réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes (Nord – Hauts de France)	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-25</a>
23 novembre 2021	Demande d'agrément du site naturel de compensation écologique (SNC) « Les Varennes » (71)	Avis défavorable avec recommandations	<a href="#">2021-26</a>
23 novembre 2021	Projet d'autoroute de contournement ouest de Strasbourg : dossier complémentaire en réponse à la demande du tribunal administratif de Strasbourg, à une demande de dérogation à la protection des espèces	Avis défavorable avec recommandations	<a href="#">2021-27</a>
14 décembre 2021	Avis final sur le projet de création de la réserve naturelle nationale d'Arjazanx (Landes – Nouvelle-Aquitaine)	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-28</a>
14 décembre 2021	Avis d'opportunité sur le projet de création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiennes du Calvados (Normandie)	Avis favorable avec recommandations	<a href="#">2021-29</a>
14 décembre 2021	Demande de prorogation d'agrément du conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles	Avis favorable	<a href="#">2021-30</a>
14 décembre 2021	Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts, suivant la « Thématique n°2 des assises de la forêt et du bois »	Avis par auto saisine	<a href="#">2021-31</a>

### 3- Bilan d'activité 2021 de la Commission « espèces et communautés biologiques »

---



François Desbordes

#### 1- Introduction

Le rapport 2021 de la commission « Espèces et Communautés Biologiques » du CNPN reprend la présentation des années précédentes et renvoie les illustrations et tableaux en fin de rapport pour en faciliter la lecture. Du fait que 2021 est la deuxième année de mise en oeuvre du transfert vers les CSRPN des demandes de dérogation pour destruction d'espèces protégées, il a paru judicieux de présenter le nombre et la provenance régionale des dossiers examinés par le CNPN ces dernières années pour permettre de réaliser les bases d'un observatoire national des dossiers instruits par le CNPN et les CSRPN. Se reporter au tableau intitulé : Nombre de dossiers « aménagements » examinés par le CNPN – ECB de 2015 à 2021.

#### 2- Les évènements marquants de l'année 2021

- **Le coronavirus** a largement perturbé le bon fonctionnement du CNPN pour la deuxième année consécutive avec comme conséquence la perturbation des réunions en présentiel. Les 10 séances de la commission se sont déroulées normalement en visioconférence. Ce n'est pas pour autant que les dossiers de demandes de dérogation ont marqué une pause bien au contraire.

- **Déconcentration vers les CSRPN des demandes de dérogation espèces protégées (suite):** suite au décret du 12 décembre 2019 paru au JO le 14 du même mois, plusieurs dispositions de simplification des procédures d'autorisation environnementale ont pris effet au 1er janvier 2020 dont les demandes d'autorisation dérogatoires à la protection des espèces protégées transférées aux CSRPN selon l'article 8 dudit décret. La liste des espèces figurant dans cet arrêté comporte 1822 espèces sur un total de 7032 espèces protégées sur au moins une partie du territoire français, soit un peu plus de 25 %. Ces 1822 espèces sont réparties pour un tiers en métropole et les deux tiers dans les départements ultra-marins. Pour la métropole on dénombre 461 espèces dont 288 espèces végétales, 173 espèces animales, et en outremer 1361 espèces réparties comme suit : 239 en Guyane, 238 à St-Pierre-et-Miquelon, 200 à Mayotte, 177 à la Réunion, 137 à la Guadeloupe et 112 à la Martinique. La circulaire/instruction de la DEB aux CSRPN sans laquelle il est difficile de mettre en oeuvre ces décrets et arrêtés sur la simplification administrative espérée, a été envoyé le 9 décembre 2020.

Elle a fait l'objet d'un débat en commission ECB avec le sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres et ses collaborateurs en charge des dossiers du CNPN. Ont été exprimés à cette occasion par la commission ECB les besoins en formation des membres des CSRPN, de rencontres au moins annuelles entre les CSRPN et le CNPN avec les services instructeurs et la DEB pour harmoniser les avis entre les échelons national et régional... La deuxième vague d'épidémie liée au covid n'a pas permis l'organisation de cette rencontre au 2ème semestre 2020. Elle n'a pu avoir lieu que le 21 janvier 2021.

**La nomination de 4 nouveaux membres par arrêté ministériel le temps du mandat (jusqu'au 26 mars 2022) en remplacement de membres démissionnaires ou remerciés ; ils rejoignent la commission ECB. Il s'agit de :**

- Cybill Staentzel spécialiste de la flore et en hydrobiologie
- Xavier Houard entomologiste
- Claude Miaud herpétogues
- Pierre Migot ornithologue.

### **3- TRAVAUX en COMMISSION ECB**

#### **3-1 Le contenu des séances**

La commission ECB s'est réunie 10 fois en 2021: les 29 janvier, 2 mars, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 17 juin, 8 juillet, 23 septembre, 21 octobre et 17 décembre 2020. Le déroulement de chaque séance comprend 6 formes d'échanges :

- Une partie introductive réservée aux actualités, aux validations des comptes-rendus des réunions précédentes, aux réflexions nouvelles à mener, aux jurisprudences des tribunaux concernant les demandes d'autorisations d'aménagement, aux retours des membres sur les séminaires et réunions auxquels ils ont participé ;
- Les dossiers d'aménagement au nombre de 2 à 4 par séance ;
- L'examen des bilans-évaluations et programmes des plans nationaux d'action – PNA ;

- Les arrêtés ministériels concernant les EEE, les protections d'espèces... ;
- Les demandes de dérogation particulières... ;
- Les débats en forme « ateliers de discussion » sur un thème particulier suggéré par ses membres comme les réflexions et missions menées par le CGDD, les mesures de compensation, la RIIPM, les avis préalables au CNPN plénier, le rôle à venir du CNPN ECB après la réforme de 2020 et le rôle du GT Flore animé par Vincent Boulet.

Cette année 2021, les réflexions/discussions internes à la commission ont porté sur les points suivants :

- Présentation des retours d'expériences en matière de mesures compensatoires relatifs à quelques projets réalisés dans le Grand-Est (29 janvier) ;
- Réflexions sur une demande de protection du Chacal doré ;
- Echanges et retours d'expérience autour des points à traiter pour la rédaction d'un avis de dérogation dans le cadre de la préparation d'une trame d'avis commun aux CSRPN et CNPN (mars à juillet) ;
- Présentation d'une thèse sur les dispositifs artificiels au service de la restauration et de la compensation écologique : de l'évaluation du risque de piégeage écologique aux recommandations des bonnes pratiques par Timothée Schwartz et Aurélien Besnard (2 mars) ;
- Présentation du nouveau protocole d'analyse des PNA flore par le GT Flore : François Lengrand et Vincent Boulet ;
- Présentation du guide ERC pour la prise en compte de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) et autres bivalves.

**Le tableau 2** résume l'ensemble des informations ci-dessus présentées. Chaque séance permet d'examiner de 4 à 7 dossiers différents. Les dossiers « aménagements » constituent majoritairement les sujets évoqués (29), les PNA (19), les dossiers espèces (4) et autres (8).

**Tableau 2 : Dossiers examinés par la Commission ECB en 2021**

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
<b>Dossiers examinés (1)</b>	4	4	6	7	6	5	4	0	10	4	0	5	55
<b>Am/Inf.</b>	3	3	2	3	3	6	3	0	4	3	0	3	30
<b>PNA</b>	1	1	3	4	2	2	0	0	6	0	0	1	19
<b>Espèces</b>	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	4
<b>Autres</b>	1	2	0	0	0	0	2	0	1	0	0	2	8

(1) Sujet à débat d'une durée égale ou supérieure à 1 heure

### **3-2 Les Plans Nationaux d'Action (PNA)**

Le CNPN a examiné et approuvé 7 bilans en 2021 :

- Le Mouflon de Corse 2022 ;
- Les 4 espèces de pies-grièches 2014-2018 ;
- Le Crapaud vert 2014-2020 ;
- Le Pélobate brun 2014-2020 ;
- Les pollinisateurs 2016-2020 ;
- L'Hélix de Corse 2013-2017 ;
- La Mulette perlière 2016-2021.

Il a examiné et validé 13 nouveaux plans d'action :

- Les pétrels de la Réunion : Pétrel noir de Bourbon + Le Pétrel de Barau 2021-2026 ;
- Le Desman des Pyrénées 2021-2030 ;
- La Couleuvre de Mayotte 2021-2030 ;
- Les pollinisateurs (CNPN plénier) 2021-2030 ;
- Le Vison d'Europe 2021-2030 ;
- Les lézards des Pyrénées 2020-2029 : Lézards du Val d'Aran, d'Aurélié et de Bonnal ;
- L'Alyssum du Rhône ;
- L'Epipactis du castor ;
- Flore des parois calcaires liguro-provençales ;
- Flore des pelouses sablonneuses continentales et méditerranéennes du Rhône et de l'Ain ;
- Espèces orophytes pyrénéennes (13 taxons) ;
- La grande Mulette 2022-2031 ;
- La (ré)introduction du Pygargue à queue blanche dans le bassin du Haut-Rhône 2022-2031 ;
- Le Phragmite aquatique 2020-2031 ;
- Le guide ERC de la grande Mulette et autres bivalves.

### **3-3 Les dossiers « aménagement » examinés en séance ECB**

Ils sont au nombre de 30 en 2021(25 en 2020). **Le tableau 3** en dresse la liste. Leur provenance vient majoritairement de la région Nouvelle Aquitaine (4), Occitanie (7), Grand-Est (3), Hauts de France (4), Auvergne Rhône-Alpes (2), Pays de Loire (3), Provence-Côte d'Azur (5) et Mayotte (2).

## **4 - LES DEMANDES DE DEROGATION examinées par les rapporteurs en 2021**

### **4-1 Les dossiers « Espèces »**

Ils sont au nombre de 157 (98 en 2019) et concernent notamment :

- L'agrément des centres de soins et de sauvegarde de la faune sauvage (5) ;
- 15 programmes de recherche dans les TAAF (RNN des TAAF et Terre Adélie) ;
- Demande de capture et destruction de quelques individus d'Outardes canepetières sur l'aéroport de Marseille-Provence, de Milans royaux à Bastia ... (3) ;

- Divers de plans de restauration d'espèces protégées (27) ;
- Des analyses de sang d'oiseaux marins et de cétacés pour rechercher une contamination par des polluants divers ;
- Des suivis de mortalité par récoltes de cadavres d'oiseaux et mammifères sous les parcs éoliens (31) ;
- Des demandes particulières de CBN (5) ;
- Des expositions de spécimens à des fins pédagogiques (3) ;
- L'effarouchement des Flamants roses pour prévenir des dégâts dans les rizières de Camargue Bouches-du-Rhône et Gard ;
- Des inventaires sur la flore, amphibiens, reptiles, mulettes, insectes, oiseaux, chiroptères, loutres ... pour un total de 59 ;
- La Transjurasienne ou tournages de films sur cétacés.

Il se confirme que l'augmentation des dossiers « espèces » au CNPN est à mettre en relation avec la réforme de la réglementation.

#### **4-2 les dossiers « aménagements »**

La commission ECB et ses rapporteurs ont été sollicités pour rendre des avis de dérogation à la protection des espèces protégées sur 165 dossiers d'aménagement, soit une baisse de 16 % par rapport à 2020 et 43 % par rapport à l'année 2019, année d'avant la réforme sur les transferts aux CSRPN. La prévision de la DEB et du CNPN visait 50 % de transfert de dossier ; la réalité se rapproche donc des prévisions. Seule la mise en place d'un observatoire du nombre de dossiers instruits par les CSRPN et le CNPN pourra renseigner sur la réelle répartition entre les CSRPN et le CNPN dans le temps.

La commission ECB n'a examiné que 30 dossiers en 2021 sur les 165, soit 18 % parmi les plus sensibles ; ils avaient représenté 13 % en 2020 et 14 % en 2019.

Une analyse plus fine de l'ensemble des 165 dossiers permet de les classer dans les différents types d'aménagement faisant l'objet d'un examen par le CNPN (tableau en annexe) :

- 53 dossiers d'urbanisme (ZAC, lycées, projets immobiliers divers ...) ;
- 38 dossiers d'infrastructures linéaires (routes, canalisations, ...) ;
- 32 dossiers liés aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) ;
- 16 dossiers de carrières.

#### **4-3 Les avis du CNPN**

Globalement, sur les 165 avis émis en 2021 :

- 97 sont favorables sous conditions, soit 59 %
- 68 sont défavorables avec recommandations, soit 41 %.

C'est, à peu de choses près, le même ratio que l'année 2020 : 60 % favorables et 40 % défavorables.

IL faut se reporter sur le tableau intitulé « types d'aménagements soumis au CNPN-ECB en 2021 ». On y trouve les avis favorables et défavorables par catégorie d'aménagement, leur nombre et le pourcentage. 66 à 71 % d'avis favorables pour les dossiers d'urbanisme et

d'infrastructures linéaires, de littoral et des travaux sur cours d'eau, et, à l'inverse, 25 à 28 % d'avis favorables pour les dossiers de bases de loisirs et des énergies renouvelables.

#### **4-4 Provenance géographique des dossiers**

Vous trouverez deux cartes de France avec représentation des régions administratives où sont reportés les nombres de dossiers examinés l'année n et n+1, soit 2019/2020 pour l'une et 2020/2021 pour la seconde. 3 régions fournissent plus de la moitié des dossiers (l'Occitanie avec 31, la Nouvelle-Aquitaine avec 28 et la région Grand-Est avec 24 dossiers). Viennent ensuite les Hauts-de-France (16 dossiers), Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec 14 dossiers chacun, les Pays-de-Loire (9), et 6 régions pourvoyant très peu de dossiers comme la région Île-de-France (5), la Bretagne (4), la Corse et Val-de-Loire (2 chacune) et la Normandie (1). A noter que les régions ultramarines sont en nette progression (10) en provenance de la Guyane et Mayotte notamment.

#### **5- PARTICIPATION à des REUNIONS – SEMINAIRES de FORMATION**

Du fait de la Covid, la plupart des réunions extérieures a été réduite à sa plus simple expression en 2021. On notera cependant plusieurs interventions du président de la commission ECB à diverses sessions de formation ou des manifestations suivantes :

- Le séminaire CSRPN-CNPN-DREAL-DEB le 21 janvier 2021 où a été présenté le rapport d'activités de la commission ECB du CNPN ;
- Le COPIL ERC le 1er juin 2021 – Séminaire consacré au bilan de la mise en oeuvre de l'Article 90 du Plan Biodiversité du gouvernement du 4 juillet 2018 en la présence de Madame Bérange Abba où ont été présentées les activités du CNPN en lien avec la démarche ERC ;
- L'intervention à Ponts Formation Conseils le 10 septembre 2021 à Paris sur le thème : comment préparer un dossier de dérogation « espèces protégées » au CNPN ?
- L'intervention à Ponts Formation Conseils le 17 novembre 2021 à Paris consacrée aux mesures compensatoires pour la biodiversité dans un programme d'aménagement.

**Michel Métais**

**Président de la commission**

**Espèces et Communautés Biologiques**

**Le 16 mars 2022**

**Tableau 3 : Dossiers examinés par la commission ECB en 2021**

<b>N°</b>	<b>ONAGRE</b>	<b>DOSSIERS</b>	<b>DPT</b>	<b>PASSAGE</b>	<b>VOTE</b>
1	2020-01034	Rééquilibrage du lit de la Loire-Ponts-de-Cé et Nantes	49/44	29-01-21	<b>D</b>
2	2019-01038	Système d'endiguement dans la baie d'Authie Nord	62	29-01-21	<b>D</b>
3	2021-00069	Parc éolien flottant en mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône	13	02-03-21	<b>D</b>
4	2017-00065	Extension stockage déchets inertes à Leyment	01	02-03-21	<b>F</b>
5	2021-00083	Modernisation dépôt de munitions détachement Miramas	13	02-03-21	<b>F</b>
6	2021-00143	Implantation usine de production massive d'hydrogène à Loon-plage	59	25-03-21	<b>D</b>
7	2018-00035	Extension carrière de St-Martin d'Oney – Meilhan	40	25-03-21	<b>F</b>
8	2017-01207	Extension carrière à Champdor	01	22-04-21	<b>D</b>
9	2021-00178	Création 3ème ligne de métro interconnectée nouvelle desserte aéroport de Toulouse-Blagnac	31	22-04-21	<b>D</b>
10	2021-00176	Opération repowering Parc éolien Roquetaillade	11	22-04-21	<b>D</b>
11	2021-00262	Opération repowering Parc éolien de Corbières	11	27-05-21	<b>D</b>
12	2021-00384	Création Parc éolien Lespignes à Lestrade-et-Thouels	12	27-05-21	<b>D</b>
13	2021-00323	Installation zone d'élevage de saumons à Baincthun	62	27-05-21	<b>F</b>
14	2021-00532	Création parc éolien à Estables	49	17-06-21	<b>D</b>
15	2021-00535	Création Parc éolien de Sasses à Mont-de-Randon	49	17-06-21	<b>D</b>
16	2020-0716	Création pôle d'échange multimodal à La Seyne-sur-mer	83	17-06-21	<b>D</b>
17	2021-00419	Construction collège, lycée et parking – Brique-en-Bruc	33	08-07-21	<b>F</b>
18	2021-00646	ZA Eco-Rhéna + extension Port de Rhéna	68	08-07-21	<b>D</b>
19	2021-00606	Aménagement de deux centrales photovoltaïques à Istres	13	08-07-21	<b>F</b>
20	2021-00143	Implantation usine de production massive d'hydrogène à Loon-plage (2nd passage)	59	23-09-21	<b>D</b>
21	2021-00797	Aménagement du Centre-bourg sud à Saint-Selve	33	23-09-21	<b>D</b>
22	2021-00178	Création 3ème ligne de métro interconnectée nouvelle desserte aéroport de Toulouse-Blagnac	31	23-09-21	<b>F</b>
23	2021-00179	Connexion Ligne B : Labège, Toulouse et Ramonville	31	23-09-21	<b>F</b>
24	2021-00868	Remplacement ouvrages hydrauliques RN <sup>2</sup> - Mangajou	Mayotte	21-10-21	<b>D</b>
25	2021-00960	Aménagement ZAC de Tsurarano - Dembéni	Mayotte	21-10-21	<b>F</b>
26	2021-00924	Aménagement 2x2 voies RN.124 – Gimont	32	21-10-21	<b>F</b>
27	2021-01055	Implantation Centrale Photovoltaïque sur ancienne carrière à Maurupt-le-Montois	51	16-12-21	<b>D</b>
28	2021-01056	Restructuration domaine skiable de Gourette	64	16-12-21	<b>D</b>
29	2021-00448	Pôle multimodal – Seyne-sur-Mer –	83	17-06-21	<b>D</b>
30	2021-00646	ZA Eco-Rhéna – Extension du Port Rhéna	68	08-07-21	<b>D</b>

## Provenance géographique des dossiers « aménagements » examinés de 2015 à 2021

Région/Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	47	37	44	41	47	33	14
Bourgogne-Franche-Comté	24	23	17	5	9	4	5
Bretagne	7	10	10	8	9	7	4
Centre-Val de Loire	2	2	6	5	9	2	2
Corse	3	2	7	7	7	3	2
Grand Est	36	23	28	19	22	21	24
Hauts-De-France	13	7	9	18	22	16	16
Île-De-France	20	8	13	13	10	9	5
Normandie	4	8	3	6	2	2	1
Nouvelle-Aquitaine	36	25	43	42	57	34	28
Occitanie	42	27	36	44	42	32	31
Provence-Alpes-Côte D'Azur	19	12	19	12	26	17	14
Pays De La Loire	15	13	13	13	15	10	9
Outremer	13	10	4	11	12	6	10
<b>TOTAUX</b>	<b>281</b>	<b>207</b>	<b>252</b>	<b>244</b>	<b>289</b>	<b>196</b>	<b>165</b>

### PROVENANCE GEOGRAPHIQUE des DOSSIERS Aménagements en 2020/2021



## Types d'aménagement soumis au CNPN/ECB en 2021

Type d'aménagement	Nombre total de dossiers	%	Avis favorables sous conditions	Avis défavorables avec recommandations	% favorable/défavorable	Examens en commission ECB
Urbanisme	53	32	36	17	68/32	10
Infrastructures linéaires (routes...)	38	22,5	26	12	68/32	3
ENR (éolien, photovoltaïque)	32	20	9	23	28/72	9
Carrières	16	10	9	7	56/44	2
Travaux sur cours d'eau	14	8	10	4	71/29	2
Traitement déchets/ eaux	4	2,5	4	0	100	1
Littoral-ports	3	2	2	1	66/34	1
Beac de loisirs	4	2,5	1	3	25/75	2
Aménagements fonciers + divers	1	0,5	0	1	0/100	0
<b>TOTAL....</b>	<b>165</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>67</b>		<b>30</b>

## 4- Bilan d'activité 2021 de la Commission « espaces protégés »

---



*RNN des Marais du Vigueirat : cliché R. Estève*

### **1- Fonctionnement de la Commission des espaces protégés (CEP).**

Comme en 2020 la crise n'a pas permis d'organiser des réunions en présentiel, toutes les réunions se sont tenues en visioconférence. Cette pratique avec le vote électronique, rodée en 2020, a permis un fonctionnement quasi normal de la commission. Le système de visioconférence est toutefois peu satisfaisant quand il s'agit d'auditionner des délégations venues défendre les chartes de PNR, où l'on a du mal à juger du portage politique des projets.

Malgré la crise sanitaire la commission a connu un rythme soutenu avec 8,5 jrs de réunions comme en 2019 et 2020. Elles se sont tenues les 21/01, 22/02, 23/03, 19/04, 26/05, 12/06, 5/07, 27/09, 22/11, 10/12 et 13/12.

Les 27 dossiers examinés ont nécessité la mobilisation de 34 rapporteurs (1 rapporteur par dossier, 2 pour certains PNR) auxquels il faut rajouter 2 rapporteurs pour le dossier d'intégration de la SNAP dans la charte des PNR, soit un total de 35 experts.

- Réunions consacrées aux PNR : 4 jrs

- Réunions consacrées aux : PN, RNN, RB, RAMSA : 4,5 jrs

Le temps consacré par l'ensemble des membres pour faire fonctionner la commission est évalué 419 jrs.

## **2- Parcs nationaux (PN)**

La commission n'a pas eu à examiner de dossier concernant les PN. À la suite du renouvellement des membres de différents conseils d'administration, il a été procédé à la désignation des représentants du CNPN.

### **Désignation de représentants du CNPN dans les conseils d'administration des PN**

- Guadeloupe : Roger Estève, Nyls de Pracontal ,
- Vanoise : Pascale Joannot, Hubert Tournier,
- Mercantour : Dominique Gauthier, Véronique Luddeni,
- Pyrénées : Serge Urbano, Bernard Delay,
- Ecrins : Jean-François Noblet, Philippe Fleury,
- -Port-Cros : Elodie Martinie Cousty, Sylvie Vanpeenne

## **3- Réserves naturelles nationales (RNN)**

### **3-1 Réserve naturelle nationale : création.**

#### **Avis d'opportunité pour la création de la RNN de la Bassée (Grand-Est).**

La Bassée, portion de la vallée de la Seine, constitue la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine. Le projet de Réserve s'étend sur 2 486 ha et 24 km de cours d'eau, l'occupation humaine est forte avec 4 700 parcelles cadastrales.

Les enjeux de la Réserve sont essentiellement orientés vers la préservation des habitats patrimoniaux avec une réglementation qui interdit les extractions de granulats, le retournement des prairies naturelles et l'encadrement de la populiculture.

Le CNPN a donné un avis favorable à ce projet, en demandant notamment que les sites d'extraction de matériaux en périphérie de la Réserve fasse l'objet d'opérations de renaturation pour les rendre compatibles avec la gestion de la Réserve.

#### **Avis final post enquête publique pour la création de la RNN de Marchiennes (Hauts-de-France).**

Le projet de RNN s'étend sur 33,8 ha dans le département du Nord sur la commune de Marchiennes. Le périmètre de la réserve appartient au département (8 ha) et au CEN Nord pas de Calais (25,8 ha). Il s'agit d'une tourbière incluse dans un site Natura 2000 et le site RAMSAR Scarpe-Escaut.

Le CNPN, en donnant un avis favorable, a attiré l'attention sur la nécessité de trouver une gouvernance qui associe les propriétaires et les gestionnaires des sites protégés (PNR, Natura 2000). Le plan de gestion devra porter une attention particulière à la gestion hydraulique.

#### **Avis d'opportunité pour la création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados (par extension de la RNN du Cap Romain).**

Pour préserver le patrimoine géologique et paléontologique et la biodiversité des falaises du Calvados, il est proposé la création d'une Réserve éclatée. Au total le périmètre protégé s'étend

sur 37 km et 1 894 ha (1 311 ha de DPM et 583 ha terrestres). L'ensemble de ces falaises est soumis à une forte régression marine. Le site de renommée internationale pour ses fossiles fait l'objet d'un ramassage intensif de la part des collectionneurs.

Le CNPN a reconnu l'intérêt de ce projet ambitieux et a donné un avis très favorable. Il a accompagné son avis de différentes recommandations concernant la poursuite des inventaires scientifiques, l'évaluation de la pression des collectes, l'harmonisation de la réglementation à l'ensemble des sites...

### **Avis final pour la création de la RNN d'Arjuzanx (Landes).**

La Réserve proposée couvre une superficie de 2 205 ha et concerne 3 zonages de protection : la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Arjuzanx, une ZPS et une ZSC.

Historiquement, le site correspond à un ancien site d'exploitation de lignite qui a retrouvé une certaine naturalité. Il est devenu un important réservoir de biodiversité avec des milieux très diversifiés : boisements, landes, pelouses, étangs...

Le CNPN a donné un avis favorable en demandant que soit portée une attention particulière aux activités qui se développent sur le lac d'Arjuzanx hors Réserve. Pour garantir l'environnement du site il est demandé la poursuite des acquisitions foncières, la maîtrise de l'urbanisation en périphérie et l'enterrement des lignes électriques. Il est souhaité une collaboration entre les différents organismes intervenant sur ce secteur : syndicat mixte, ONF, PNR.

### **3-2 Réserve naturelle nationale : extension.**

#### **Avis final sur le projet d'extension RNN de Beauguillot.**

L'extension proposée ferait passer la RNN de 505 ha à 820 ha dont 242 ha de terrestres, ce gain en espace améliorera nettement la capacité d'accueil pour les nombreux oiseaux d'eau de passage et en nidification et de repos pour les phoques.

Le CNPN a donné un avis favorable en précisant que c'est l'ensemble de la Baie des Veys qui présente un intérêt écologique majeur et qui mériterait d'être classé en RNN.

Il a retenu le scénario qui permet d'étendre la réserve côté terre au polder de Ste Marie et côté mer jusqu'au canal de Carentaen. Il a demandé que des mesures soient prises pour limiter la fréquentation touristique et l'interdiction du prélèvement des coques.

#### **Avis d'opportunité projet d'extension de la RNN du Venec.**

Le projet d'extension de la RNN du Venc s'inscrit dans le cadre du Plan biodiversité. Il s'agit d'une extension significative qui porte la RNN de 47 à 334 ha. L'extension est complémentaire de la Réserve existante et concerne une mosaïque d'habitats tourbeux et landes.

Le CNPN a donné un avis favorable à ce projet. Il a souhaité une collaboration entre les espaces protégés présents sur le site : le PNR d'Armorique et les gestionnaires de RNR périphériques. Concernant l'APPB jouxtant la RNN, il est demandé son intégration à terme à la RNN. La réglementation de la Réserve devra limiter les lâchers de gibier et interdire toutes manifestations impactant la RNN (rave party, trek...)



*Réserve naturelle du Venec : cliché JP Siblet*

### **Extension de la RN des Terres antarctiques.**

Le projet consiste à étendre la Réserve jusqu'à la limite de la ZEE (zone d'exclusivité économique) en périphérie des îles de Crozet, Kerguelen et Saint Paul Amsterdam. La très forte productivité primaire dans cette région du monde favorise une biodiversité très riche et abondante (47 espèces d'oiseaux, 4 de pinnipèdes, 11 de cétacés...).

L'extension porte sur des surfaces très importantes : pour Crozet 319 918 km<sup>2</sup>, Kerguelen 189 693 km<sup>2</sup>, Saint Paul Amsterdam 491 623, ce qui porterait la RNN existante à 1 670 000 km<sup>2</sup> soit une augmentation de 15%.

Ce projet qui entre dans la stratégie des aires protégées (SAP) a reçu un avis favorable du CNPN. Il a émis toutefois différentes recommandations : notamment l'interdiction de l'exploitation minière en mer, l'interdiction de nouvelles techniques de pêche, évaluation de l'impact carbone issu de l'activité de la pêcherie...

### **Avis d'opportunité pour le projet d'extension de la RNN des Sept-Iles (Bretagne).**

Le projet d'extension de la RNN s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité. La superficie actuelle de la Réserve de 280 ha sera portée à 17 000 ha. Ce périmètre s'étend en milieu marin autour de l'archipel des 7 Iles et intègre le plateau des Triagoz à l'ouest et l'île de Tomé au sud.

L'intérêt de ce projet réside essentiellement dans l'amélioration de la fonctionnalité de la RNN.

Le CNPN a donné un avis favorable en recommandant une écriture du décret qui précise clairement les différentes réglementations et tout particulièrement dans la zone dite de quiétude, mais aussi concernant les activités pêche à pied, ramassage de laminaire. Pour répondre à l'extension conséquente du site la réserve devra être dotée de moyens à la hauteur des enjeux et des contraintes du milieu.

### **3-3 Réserve naturelle nationale : travaux.**

#### **Demande de modification de l'état ou de l'aspect de la RNN des Coussouls de Crau : projet de pose d'une clôture (PACA).**

La RNN du Coussouls de Crau s'étend sur 7 411 ha, elle est composée de deux zones dont l'une de 1120 ha affectée au Ministère de la Défense, secteur en continuité avec le dépôt de munitions de Miramas. Un vaste projet de restructuration du dépôt de munitions va libérer 21,46 ha qui seront renaturés. Mais cela entraînera aussi la pose d'une clôture anti-intrusion de 3 000 m de long et 1,45 m de haut dans la Réserve.

Le CNPN a donné un avis favorable en demandant qu'un plan de gestion pastoral soit mis en place des deux côtés de la clôture pour éviter le surpâturage, et qu'un suivi sur 50 ans soit engagé sur les espèces sensibles : criquet de Crau, Outardes, Gangas... pour évaluer l'impact de l'aménagement.

#### **Demande de régulation de travaux suite à l'ouverture d'une voie d'escalade dans la RNN des Gorges de l'Ardèche (AURA).**

Il est demandé au CNPN de régulariser l'équipements de 36 voies d'escalade dans le site d'Autridge au sein de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. Cette installation a fait l'objet d'une verbalisation et la demande de régulation de travaux a donné lieu à des avis défavorables des CDNPS, CSRPN, Comité consultatif de la Réserve.

Dans la mesure où cet équipement est susceptible de porter atteinte aux objectifs de préservation de l'avifaune rupestre et qu'il n'a fait l'objet d'aucune autorisation, le CNPN a donné un avis défavorable à cette demande de régularisation. Il a aussi demandé la remise en l'état du site.

### **3-4 Réserve naturelle nationale : plan de gestion.**

#### **Premier plan de gestion de la RNN des dunes et marais d'Hourtin (Gironde).**

La Réserve se caractérise par une grande diversité d'habitats de la dune active en bordure du littoral, à la chênaie à l'intérieur des terres : 1 728 ha de boisements, 106ha de dunes, 269 ha de marais, 47 ha de littoral pour un total de 2 150 ha. Située dans un secteur touristique la Réserve est très fréquentée par les randonneurs et les vététistes.

Le CNPN a donné un avis favorable en insistant sur la nécessité de mettre en place une structure d'accueil du public. Il est signalé le rôle démonstratif que peut jouer la Réserve sur la gestion sylvicole et la prise en compte de la biodiversité (lieu de référence et de formation) notamment en favorisant la libre évolution sylvicole.

## **4- Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

### **4-1 Parcs naturels régionaux : création.**

#### **Avis final pour la création du PNR du Doubs Horloger (Bourgogne - Franche Comté).**

Après l'avis favorable du CNPN, il est procédé à l'examen du projet de charte en avis final du PNR du Doubs Horloger. Ce projet a reçu un accueil très favorable des populations locales avec l'adhésion de 94 communes.

Le CNPN a donné un avis favorable mais a demandé que lui soit présentée dans un délai de 3 ans la prise en compte de ses recommandations dans le cadre du plan d'action de la stratégie nationale d'aires protégées. Les recommandations portent plus spécialement sur : les fonctions du syndicat mixte de gestion du PNR, la maîtrise de l'urbanisme, la création d'une stratégie de protection de la biodiversité, le changement climatique...

#### **4-2 Parcs naturels régionaux : renouvellement de charte.**

##### **Avis d'opportunité sur l'extension du périmètre du PNR d'Armorique (Bretagne).**

Le Préfet de Région a souhaité saisir le CNPN sur le projet d'extension de périmètre du PNR d'Armorique créé en 1969. Le périmètre de révision proposé est de 68 communes dont 43 déjà classées et 25 nouvelles. L'extension porte notamment sur la partie marine de la rade de Brest jusqu'en limite du Parc naturel marin de la Mer d'Iroise (soit 180 km<sup>2</sup>).

Le CNPN n'a pas été convaincu par ce projet d'extension et a donné un avis défavorable. En effet l'extension en mer sur l'île de Béniguet se superpose avec le Parc marin d'Iroise, la rade de Brest très industrialisée, il n'y a pas de justification scientifique à l'extension au nord et au sud. Le choix des « villes portes » Quimper et le Carhaix-Plouguer est déconnecté du Parc et le financement du nouveau PNR reste encore à préciser...

##### **Extension du périmètre PNR de la Forêt d'Orient.**

Le Préfet de région a souhaité recueillir l'avis du CNPN concernant le projet d'extension du périmètre de PNR de la Forêt d'Orient. Ce PNR créé en 1970 a déjà connu 5 extensions successives, il est proposé aujourd'hui d'étendre celui-ci d'une manière significative de 58 à 91 communes soit une extension surfacique de 43% dans 4 secteurs périphériques du Parc.

Le CNPN a considéré que ce Parc est caractérisé par les forêts, étangs et les grands réservoirs qui constituent son caractère, son identité mais que certains secteurs comme les zones d'enfouissement de déchets radioactifs ne sont pas compatibles avec l'image d'un PNR.

Il a donné un avis favorable à une extension limitée aux communes concernées par le site RAMSAR en excluant celles concernées par les sites actuels et futurs de stockage radioactifs.

##### **Avis sur le projet de renouvellement de charte du PNR des Alpilles (PACA).**

Le PNR des Alpilles fait partie des paysages méditerranéens emblématiques, cette identité forte en fait un territoire très convoité, ce qui se traduit par une forte pression immobilière, un prix du foncier élevé et un vieillissement de la population.

Le CNPN a reconnu l'important travail réalisé pour la rédaction de la charte et a donné un avis favorable. Il a acté l'extension du PNR limitée aux marais des Baux (Arles) et regretté l'absence d'une véritable stratégie en matière de protection de la biodiversité, d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un territoire à haute valeur biologique. Il a souhaité une amélioration du dispositif de suivi-évaluation ainsi que des précisions concernant l'engagement des différents signataires de la charte.

### **Avis sur le projet de renouvellement de la charte du PNR Vercors (Auvergne - Rhône Alpes).**

Le CNPN est saisi du projet de renouvellement de charte du parc naturel régional du Vercors. Le renouvellement s'accompagne d'une extension à 24 communes (actuellement de 84). Le projet de charte est marqué par un fort esprit « Parc » comme l'illustre la très forte mobilisation lors des consultations.

Le CNPN a donné un avis favorable accompagné de recommandations. Il émet des réserves à l'intégration de communes où se trouvent des carrières en activité. Il demande que soit développée une approche stratégique afin de permettre la mise en œuvre de la SNAP et la SNB. La géodiversité qui façonne le territoire doit être mieux prise en compte notamment en ce qui concerne le milieu souterrain.

### **Avis sur le projet de renouvellement de la charte du PNR des Grands Causses (Occitanie).**

Le PNR des Grands Causses a été créé en 1995, le renouvellement de sa charte est accompagné d'une extension de 26 communes sur le département de l'Hérault. Ce PNR est marqué par de fortes identités paysagères : les Causses (Causse Noir...) entrecoupés de profonds canyons (Gorges de la Jonte...), les monts (Lacaune...). Par ses caractéristiques paysagères et la richesse de son patrimoine naturel, cet ensemble fait l'objet de protections multiples dont un classement au titre de l'UNESCO.

Le CNPN a donné un avis favorable au projet d'extension dans sa partie sud-est en continuité paysagère avec le Parc existant (Causse du Larzac, cirque de Navacelle...). Il a souligné l'absence d'actions fortes concernant la mise en œuvre de la SNAP.



*PNR des Grands Causses : cliché R Estève*

## **5- Réserves biologiques dirigées (RBD) et intégrales (RBI).**

### **Complément d'information RB Savane Roche Virgine.**

Le CNPN est informé de la course pédestre qui se tient chaque année dans la RB, cet événement n'avait pas été signalé au moment de l'examen du projet de RB.

Le CNPN a considéré que le règlement de la RB permettait d'encadrer cette manifestation et il a donc confirmé l'avis favorable qu'il avait donné à cette création de RB.

### **Avis sur le premier plan de gestion RBD du Bois Rebus (55).**

Il s'agit d'une RBD ancienne d'une superficie de 42 ha créée en 1993, mise en place pour sauvegarder la station d'une espèce végétale le *Daphne cneorum* située en limite d'aire. Il s'agit d'une espèce héliophile associée aux milieux ouverts sur sol calcaire.

Le CNPN a demandé la révision du plan de gestion afin de prendre en compte une gestion plus active du *Daphne cneotum* et a décidé de surseoir à l'avis qui lui était demandé.

### **Création et plan de gestion RBD et RBI de la Noire Vallée (55)**

Le site proposé pour un classement en RBI couvre une superficie de 125 ha et se situe en forêt domaniale de Lisle. Il s'agit d'un boisement ancien dominé par le chêne et le hêtre. La partie en RBI est le vestige d'une zone marécageuse drainée à des fins agricoles. Elle présente une grande diversité biologique et est classée en ZNIEFF de type 1. Le Réserve sera laissée en libre évolution et interdite au public.

Le CNPN a donné un avis favorable et demandé à terme une extension du périmètre sur les têtes des sources des deux ruisseaux.

### **Création et premier plan de gestion de la Réserve biologique intégrale (RBI) de la montagne de Lure (04).**

Il est proposé de créer une RBI de 621 ha dans la forêt domaniale du Jabron. La réserve en position sommitale et d'ubac s'étend sur 12 km de long et 400 m de large. L'habitat dominant est la hêtraie sapinière avec par places des éboulis rocheux. Ce milieu peu perturbé accueille une faune diversifiée (38 espèces d'oiseaux nicheurs, 20 espèces de chauves-souris...).

Le CNPN a donné un avis favorable à ce projet. Il a souhaité que soit mis en place un système de suivi de la fréquentation et du braconnage ainsi que la poursuite des inventaires faune et flore.

### **Extension de la Réserve biologique mixte de Biros (09) et modification de son plan de gestion.**

La RB de Biros est composée de la RB existante des Isards qui s'étend sur une tourbière (qui passe de 67 ha à 157 ha), à laquelle s'ajoute la création de la RBI du Bois de Past sur 167 ha.

En dehors de la tourbière, l'habitat dominant est la hêtraie sapinière. Le site est fréquenté par des espèces emblématiques des Pyrénées : Desman, Euprocte, Grand tétras, ours ... Dans la RBI le pastoralisme est interdit et la chasse limitée au tir du sanglier, daim, chevreuil.

Le CNPN a donné un avis favorable à ce projet. Il a demandé la mise en place d'obstacles physiques pour éviter la pénétration des bovins dans la RBI, l'évaluation de la pression pastorale sur la tourbière, l'élimination de pièges involontaires (fils barbelés...) pour la faune.

### **Modification du plan de gestion de la Réserve biologique mixte (RBM) de Laissey (25) (procédure simplifiée).**

Le projet de RBM se base sur la transformation d'une RBD créée en 1998 en classant une partie de la RBD (46 ha) en RBI (96 ha). Les inventaires ont montré que les pelouses présentaient un enjeu faible alors que pour les forêts l'enjeu était fort.

Le CNPN a donné un avis favorable en demandant la création d'une zone de quiétude sur les falaises favorables à la nidification des rapaces.

### **Extension et deuxième plan de gestion de la RBD de Lacanau (33) procédure simplifiée.**

Cette RBD concerne 3 propriétaires : état (forêt domaniale), Conservatoire de Littoral et département. Il est proposé une extension qui ferait passer la Réserve de 215 ha à 263 ha grâce à une nouvelle acquisition du département. Le plan de gestion en cours devra prendre en compte ce nouveau territoire.

Le CNPN a donné un avis favorable à cette modification du plan de gestion.

### **RBI des Pitons de l'Armontabo (Guyane).**

Le projet consiste à créer une RBI d'une très grande surface 156 290 ha sur les communes de Régina et de Saint-Georges-de-l'Oyapock.

Le CNPN a reconnu l'intérêt de protéger cet espace de très haute diversité biologique qui abrite des populations d'oiseaux et de mammifères parmi les plus abondantes de Guyane.

Le CNPN a donc donné un avis favorable à ce projet accompagné d'un certain nombre de recommandations. Il a souligné la nécessité de renforcer les effectifs de l'ONF en Guyane pour répondre aux enjeux de sauvegarde de la biodiversité. Pour gérer les flux touristiques il a préconisé le développement de l'écotourisme en périphérie de site. En matière de recherche scientifique une meilleure connaissance des sols devrait permettre de préciser ses interactions avec les peuplements forestiers.

## **6 – Site RAMSAR**

### **Projet de classement de la baie d'Audierne au titre de la convention de Ramsar (Bretagne).**

Le périmètre proposé à la labellisation couvre une zone de 2 400 ha. Il englobe l'ensemble des espaces classés au titre de Natura 2000. La totalité des zones humides est intégrée dans ce périmètre avec des parties d'estran au niveau de la pointe de Penmarc'h et Guilvinec.

Le CNPN a considéré que le site « Baie d'Audierne » connu pour sa valeur écologique remplissait 6 des 9 critères retenus pour être labellisé au titre de la convention de Ramsar, il a donc donné un avis favorable à ce classement. Pour réguler la forte fréquentation du site le CNPN a demandé notamment la création d'une RNR sur l'Etang de Trunvel, un APPB sur les lagunes de Nérizellec et de Gourinet et l'amélioration de la qualité des eaux du Ru de Trunvel.



*Baie d'Audierne : cliché JP Sibley*

### **Avis de proposition d'inscription du site « le Pinail » au titre de la convention de Ramsar (Nouvelle Aquitaine).**

Le site du Pinail s'étend sur un plateau de 923 ha entre les rivières de la Vienne et du Clain dont 142 ha classés en RNN. Il s'agit d'une zone humide façonnée par l'homme et creusée de 7 500 mares dues à l'extraction de la pierre de meulière. C'est un complexe unique de mares et tourbières, landes et prairies humides, boisements de feuillus et résineux.

Ce site atteint 4 des 9 critères nécessaires à la labellisation notamment la présence d'un type de zone humide rare à l'échelle biogéographique, la présence d'espèces vulnérables ou en danger (Triton crêté, Cistude d'Europe...).

Le CNPN a donné un avis favorable en demandant une extension de la RNN existante, la mise en place d'un programme de restauration de mares situées hors Réserve, la suppression de la ligne électrique.

### **Projet de circulaire RAMSAR.**

La désignation d'un site RAMSAR constitue souvent un élément fédérateur à l'origine d'une dynamique locale, il est proposé d'améliorer cette tendance au travers d'une circulaire d'application.

L'étude menée au niveau national par l'UMS Patrinat a permis d'identifier les sites potentiellement éligibles et de définir des priorités (mangroves, tourbières d'altitude...).

La nouvelle circulaire reprend les principes de la circulaire existante (24/12/2009). Elle a pour objectif de la préciser, de renforcer le réseau, de relancer une dynamique autour des sites existants, pour encadrer la désignation de nouveaux sites. Le CNPN a donné un avis favorable à ce projet, il a souhaité que soit codifiée dans le code de l'environnement la procédure de labellisation et insisté sur la nécessité d'identifier un gestionnaire propre au site labellisé.

## **7 - Intégration de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) dans les chartes de PNR**

Après la publication de la SNAP le CNPN a souhaité préciser les modalités d'intégration de cette stratégie dans les chartes de PNR. Le CNPN a pris acte du fait que les PNR concourent à la préservation de 30 % du territoire national. Il a aussi acté le rôle d'acteur privilégié des PNR pour assurer la protection forte de 10 % du territoire national.

Au regard des enjeux cruciaux de disparition de la biodiversité auxquels la SNAP a l'ambition de répondre, et au regard des missions des PNR pour la protection du patrimoine naturel, le CNPN a considéré pertinent, par auto-saisine, de préciser dans un avis ses attentes dans les différentes thématiques traitées dans la charte des PNR : le paysage, l'urbanisme, les sports de nature, et plus particulièrement la préservation de la biodiversité.

La SNAP renforce ainsi l'objectif et les responsabilités des PNR en matière de protection de la biodiversité. Ces nouvelles obligations données aux PNR vont se traduire par une analyse plus exigeante de la part du CNPN des chartes qui lui seront soumises.

## **8 – Rencontre avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF).**

La rencontre annuelle avec la FPNRF a été l'occasion d'échanger sur le projet en cours d'évolution de statut des gestionnaires de PNR, et sur la publication de la SNAP qui va impliquer les PNR dans la mise en place de 10% de protection forte.

## **9 – RNN de Mayotte : motion.**

Devant la situation alarmante de la dégradation de la biodiversité de l'île et ceci dans un contexte social très tendu, le CNPN a tenu à alerter le ministère de l'Environnement sur cet état d'urgence.

C'est pourquoi, 6 mois après l'alerte du comité français de l'UICN, le CSPN de Mayotte et le CNPN lancent un nouveau cri d'alarme afin de mobiliser les acteurs tant au niveau local (Préfecture, Département, Services de l'Etat et du Département, Communes, Associations naturalistes et citoyennes...) qu'au niveau national (Ministères et leurs établissements publics concernés). Il est urgent de dresser un état des lieux précis des dégradations et menaces, afin de définir au plus vite un plan d'actions avec les moyens afférents pour arrêter le saccage de ce patrimoine naturel exceptionnel, que la France a en responsabilité au niveau mondial.

## **Point d'information sur les Réserves biologiques.**

Le contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2021/2025 précise les attentes du ministère de l'Environnement en matière d'intégration de la SAP. L'objectif est de créer 250 000 ha de réserves biologiques (180 000 ha en Guyane, 70 000 ha en métropole) et de doter toutes les RB existantes d'un plan de gestion. La gestion des espaces protégés fait l'objet de financements limités dans le cadre des missions d'intérêt général.

Le CNPN a demandé d'être informé le plus en amont possible dans les procédures de création des RB. Il a souhaité que soit mise en place une méthodologie pour qualifier la valeur des sols. Il s'inquiète du fait que la création des RB se fasse à personnel constant.

## **Renouvellement du CNPN**

Le mandat du CNPN actuel arrive à échéance en mars 2022, le ministère de l'Environnement a présenté la procédure de renouvellement : appel à candidature (novembre 2021), sélection des candidats (novembre, décembre), publication de l'arrêté modificatif (mars 2022), installation du nouveau CNPN (mars 2022).

## **Stratégie Nationale pour les Aires Protégées**

La commission se félicite de la publication de la SNAP. Il a pris bonne note de la volonté du gouvernement de mettre 10% du territoire national en protection forte.

### **10 – Conclusion.**

La mobilisation des membres de la commission a permis un fonctionnement normal malgré une charge de travail importante et les problèmes posés par la crise sanitaire. Au total 37 expertises qui ont été menées sur l'ensemble du territoire national. Le temps consacré par les membres de la commission est estimé à 429 jrs.

La commission des espaces protégés du CNPN a donné 28 avis. Un avis négatif concerne la demande de régularisation d'équipements d'escalade dans la RNN des Gorges de l'Ardèche. Le CNPN s'est exprimé négativement à la demande d'extension du PNR d'Armorique en mer. Il a donné un avis favorable au renouvellement de la charte du PNR de la forêt d'Orient, mais n'a pas souhaité son extension sur des zones d'enfouissement de déchets. Il a différé son avis sur la RBD du Bois Rebus dans l'attente de compléments d'information sur le plan de gestion.

**Roger Estève**

**Président de la commission des espaces protégés**

**ANNEXE 1 : avis CEP premier trimestre 2022**

**Renouvellement de charte PNR de Normandie Maine : avis favorable**

**Avis d'opportunité création PNR : Astarac : avis défavorable**

**Avis final RNN des TAF : avis favorable**

**Plan de gestion de la RB d'Hostens : avis favorable**

**Projet RNN des Chiroptères de l'Yonne : avis favorable**

**Projet de RNN souterraine de l'Ariège : avis favorable**

## ANNEXE : 2 – Bilan d’activité CEP 2021

RESERVES NATURELLES NATIONALES (RNN)			PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)		RESERVES BIOLOGIQUES (RB)	RAMSAR
Création Extension	Plan de gestion	Travaux	Création	Renouvellement	Création Plan de gestion	Création
Création de la RNN D’Arjuzanx	Plan de gestion de la RNN D’Hourtin	Demande de travaux Coussouls de Crau	PNR du Doubs Horloger	PNR des grands Causses	RBD Du Bois Rebus	La Baie d’Audierne
Extension RNN De Beaugillot		Demande régulation travaux RNN d’Ardèche		PNR d’Armorique (extension)	RBI de la Vallée Noire	Le Pinail
Extension RNN de Venec				PNR Forêt d’Orient	RBI de L’Armontabo	
Création de la RNN de la Bassée				PNR des Alpilles	RBI de la Montagne de l’Ure	
Création de la RNN de Marchiennes				PNR du Vercors	RBM de Biros	
Création de la RNN des falaises du Calvados					RBM de Laissey	
Extension de la RNN Terres Antarctiques					RBD de Lacaneau	
Extension de la RNN des 7 Îles					RBD de la Savane Virginie (manifestation sportive)	
<b>8 (4 extensions+4 créations)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

### ANNEX 3 : EVALUATION DU NOMBRE DE JOURS

Réserves naturelles nationales	11 dossiers x 7 jrs	77
Parcs naturels régionaux	6 dossiers X 12 jrs	72
Parcs nationaux (RI)	0 dossier X 7 jrs	0
Réserves biologiques	8 dossiers X 5 jrs	40
Ramsar	2 dossiers X 7jrs	14
Réunions	8,5jrsX14 (participants en moy.)	119
Président / Vice-président		40
<b>TOTAL</b>		<b>362 jrs</b>

# **5- Bilan d'activité 2021 du groupe de travail « Flore-Fonge-Habitats-Conservatoires botaniques nationaux »**

---

## **1. Bilan des réunions et consultations**

Le GT FFH-CBN s'est réuni 4 fois entre le 1er mai 2021 et 1er mars 2022 : 25 juin 2021, 21 septembre 2021, 25 novembre 2021 et 17 décembre 2021.

En dehors de ces réunions, un dossier urgent a été traité par voie dématérialisée : demande de prorogation d'agrément du CBN du Bassin parisien en février 2022.

Chaque réunion du GT FFH-CBN a fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le bureau ET3, relu et validé par le GT.

## **2. Perspectives et actualités**

Les réunions et les échanges du groupe sont aussi l'occasion d'informations sur des points d'actualité concernant ses domaines thématiques (flore, fonge, lichénofonge, végétation, habitats) : CBN, menaces pesant sur des patrimoines exceptionnels, stratégies nationales de connaissance et de conservation de la biodiversité. Le GT bénéficie en la matière des contributions de ses membres, de la DEB et de l'OFB dont son représentant, Johann Gourvil, est souvent invité à participer aux échanges du GT.

## **3. Agrément des CBN**

Par voie électronique, le projet d'arrêté relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique a été examiné durant l'été 2021. Un avis a été donné qui a ensuite été validé par le CNPN le 21 septembre 2021.

Quatre demandes de prorogation d'agrément au titre des CBN ont été étudiées : une lors de la séance du 25 novembre 2021 (CBN Med), deux lors de la séance du 17 décembre 2021 (CBN PMP et CBN FC), et une voie par voie électronique (CBN BP). Pour tous ces dossiers un avis favorable a été donné et validé en CNPN.

## **4. Autre demande réglementaire**

Avis sur la question d'éradication d'une espèce protégée nationalement introduite illégalement dans un site NATURA 2000

*Iris sibirica* L. est une espèce évaluée vulnérable (VU) dans la liste rouge des espèces menacées de la flore vasculaire de France (2019), et protégée sur le territoire national par Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Des pieds de ce taxon ont été introduits récemment par un botaniste amateur sans aucune autorisation dans le site NATURA 2000 FR7300936 – Tourbière et lac de Lourdes, site prestigieux du département des Hautes-Pyrénées.

Cette introduction n'a fait l'objet d'aucune étude préalable, d'information ou d'autorisation du propriétaire, d'autorisation réglementaire, de réflexion sur le choix du matériel végétal, d'analyse des incidences.

Le Conservatoire botanique national (CBN) des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN PMP), jugeant cette action d'introduction inappropriée, se propose de procéder à l'enlèvement et à la destruction des pieds introduits. Il souligne par ailleurs que ce type d'introduction intempestive pourrait facilement se reproduire n'importe où sur le territoire français, et demande à ce que le Conseil national de la protection de la nature émette une doctrine sur cette question.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un avis favorable à la demande du CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour l'enlèvement et la transplantation dans un jardin botanique des pieds d'Iris sibirica L., introduits sans autorisation dans le site NATURA 2000 FR7300936 – Tourbière et lac de Lourdes, après qu'il aura obtenu l'autorisation d'effectuer ces opérations par l'autorité administrative. Cet avis a été validé par la commission ECB.

## **5. PNA Flore**

Le GT FFH-CBN a examiné, sur la période « Mai 2021-Mars 2022 », 2 Plans nationaux d'action (PNA) concernant la flore, dont 1 concernant l'outre-mer, 7 projets de nouveaux PNA Flore et Habitats. Il a produit autant d'avis remis à la Commission ECB.

Avis favorable pour le second PNA *Anchusa crispa* et le PNA Ananas-bois et Cerisier montagne.

Avis favorable pour les projets de PNA : Pelouses sablonneuses continentales et méditerranéennes de la vallée du Rhône et de l'Ain, Parois et pieds de parois calcaires liguro-provençales, Alysson du Rhône, *Epipactis* du Castor et forêts alluviales du Rhône, Trois taxons de saxifrages rupestres psychrophiles.

Avis défavorables pour les projets de PNA : *Minuartia setacea*, Espèces orophytes des Pyrénées.

## **6. Listes rouges**

Un point d'information sur l'état d'avancement de la liste rouge des champignons a été présenté lors de la séance du 25 juin 2021.

## **7. Arrêtés Protection de la flore et Cueillette**

Au cours de cette période, le GT FFH-CBN a travaillé sur des lignes directrices pour élaborer les listes d'espèces pouvant figurer sur un arrêté de protection national ou régional, et ce pour tous les groupes taxonomiques de la flore et de la fonge. Ces lignes directrices ont été validées lors de la séance du 17 décembre 2021.

En parallèle, le GT FFH-CBN a également travaillé sur des lignes directrices pour établir des listes d'espèces soumises à réglementation « cueillette » au niveau départemental.

**Arnault LALANNE**

**Chargé de mission préservation des espèces de la flore, de la fonge et de leurs milieux (DEB/ET3)**

## **6- Bilan d'activité 2021 du groupe de travail « Géodiversité »**

---

La géologie reste une science à part qu'il est difficile d'appréhender dans une approche « espèce » ou « milieu » stricto sensu puisqu'elle est transversale à ces notions. Les problématiques qui la concernent sont particulièrement spécifiques et demandent le plus souvent d'être traitées à part entière via des expertises interdisciplinaires adaptées.

Pour traiter spécifiquement des questions de géologie au sein du CNPN, le groupe de travail Géodiversité, créé en 2019, regroupe un corpus d'experts scientifiques. Il traite des enjeux tels que les risques liés aux carrières, le périmètre de l'inventaire national, la sensibilité des données ou encore de la place de la géologie dans les espaces protégés ou comme espace protégé.

Il a comme mission principale d'émettre des avis et faire des propositions sur la prise en compte des enjeux de géodiversité dans les politiques de préservation de la biodiversité.

Le groupe de travail s'est réuni à une seule reprise en 2022 et a examiné le projet de création des falaises jurassiques du Calvados et a réalisé une note de recommandations pour la commission Espaces protégés du CNPN.

**Claire de KERMADEC**

**Cheffe de projet « connaissance » (DEB/ET1)**